

Conseil Municipal du 17 février 2011

Présents:

- Mmes Soldeville, Beauvais, Bergouan, Caffin, Chevrier, Fabre et Soulé,
- MM. Brousse, Monaco, Caussé, Dechambenoy, Fortin, Fréchou, Loubon et Gineste et Raspaud

Absent excusé:

- MM., Lison,

Le compte rendu de la séance précédente n'appelle aucune observation. La séance est ouverte à 21 heures.

L'ordre du jour est abordé. Madame Soldeville est nommée secrétaire.

Courrier de monsieur Raspaud:

Le 2 février dernier, nous recevions un courrier de monsieur Pierre Raspaud, conseiller municipal, intitulé "de la digne indignation" de Pierre Raspaud. Ce courrier, diffusé aux conseillers municipaux, contestait 5 opérations communales pour lesquels le maire tient à donner des précisions:

- **plan de circulation:** projet présenté en 2008 dans notre programme électoral; voté le 27 octobre 2009 et confirmé le 18 décembre 2009. Les deux réunions étaient à 21 heures: monsieur Raspaud, présent à toutes les réunions, a toujours voté favorablement (à noter que l'ex premier adjoint, démissionnaire avait sous sa responsabilité l'aménagement de la voirie),

- **piscine:** le projet est étudié depuis 2007 (cf séance du 7 août 2007); projet présenté en 2008 dans notre programme électoral; présenté au Conseil Municipal le 26 mai 2009 (18 heures) et le 27 octobre 2009 (21 heures); voté le 24 août 2010 (21 heures). Monsieur Raspaud, présent à toutes les réunions, a toujours voté favorablement.

- **Chaum:** maison destinée aux séjours du Centre de Loisirs, visitée par les élus, dont monsieur Raspaud, avant la décision du Conseil Municipal. Achat voté le 23 septembre 2010 (21 heures). Monsieur Raspaud, présent à la réunion, a voté favorablement.

- **Maison de retraités:** le rédacteur situe ce projet "rue du Repos, face au cimetière". Cette façon de s'exprimer, cette expression de mauvais goût, est choquante pour les habitants actuels et les habitants potentiels de cette rue. La proposition d'établir le projet à proximité du plan d'eau est indéfendable: zone inondable, inconstructible, éloignée des services et des commerces. Divers contacts ont été pris avec les promoteurs de ce genre d'équipement. Ceux-ci font actuellement les études nécessaires avant de faire leur proposition

- **Maison médicalisée:** projet mis en œuvre courant 2010 par madame Soldeville avec les divers intervenants médicaux de la commune (médecins, pharmaciens, kinés...), avec les élus et le Président du Conseil de l'Ordre qui nous a reçus. Ce projet doit être porté par un médecin; les études en cours sont ralenties dans le courant de ce premier trimestre (période électorale).

Monsieur le Maire demande plusieurs fois à monsieur Raspaud les raisons qui, dans sa lettre, l'ont poussé à contester des projets examinés à plusieurs reprises par le Conseil Municipal et qu'il avait tous approuvés. Pas de réponse. Il ajoute que monsieur Raspaud ne dit pas la vérité lorsqu'il écrit que le plus souvent les réunions du Conseil Municipal sont fixées à 17 h. Depuis la dernière élection aucune réunion n'a eu lieu à 17 h et plus de la moitié s'est tenue à 21 h.

Monsieur Raspaud évoque une lettre que "l'on trouve à tous les coins de rues et qui est largement distribuée au rugby", a-t-il déclaré. Il s'attarde sur "son honneur bafoué dans son domaine d'activité professionnelle". Ses accusations se portent sur le maire qui "n'a pas réagi et qu'il n'a pas pu voir depuis un mois et demi".

Le Maire constate qu'alors que lui-même et plusieurs personnes, dont des élus de la commune et du canton, sont salies par les écrits en question, que monsieur Raspaud ne s'intéresse

qu'à son propre cas. Le Maire ajoute, qu'à sa demande, il lui a proposé à deux reprises plusieurs dates de rendez-vous et que les reproches à ce sujet sont tout à fait injustifiés.

Par ailleurs, monsieur Raspaud met en avant le nombre de voix qu'il a obtenues aux élections municipales. Monsieur le Maire fait remarquer que les scores électoraux sont autant le résultat de la dynamique, de la qualité de la liste et du projet présenté, que des mérites individuels. Les Conseillers Municipaux sont tous et de la même façon les représentants de la population. Il n'y a pas de distinguo à faire en fonction des voix obtenues par chacun d'eux.

A ce moment du Conseil Municipal plusieurs voix s'élèvent pour soutenir le maire et affirmer que les propos à l'encontre de monsieur Raspaud, écrits sur le document, n'ont jamais été tenus par le maire.

Monsieur Raspaud ne retient du "libelle" précité, que la partie qui le concerne. N'étant pas intéressé par des documents mensongers et calomnieux, le maire a choisi de répondre une seule fois dans le journal le 12 février à un article paru le 8 février.

Le maire regrette enfin cette façon de se mettre en avant, cette absence de solidarité avec les collègues élus et les autres personnes gravement mises en cause dans le document en question. Il ajoute qu'il joindra au compte rendu de ce Conseil Municipal les courriers de monsieur Raspaud concernant cette affaire, si celui-ci le désire.

Monsieur Raspaud quitte la séance à 22 heures.

Travaux:

Maison du lac: l'ensemble des travaux de restauration de cette maison n'ayant pas été achevés fin 2010. L'ensemble des travaux est estimé à 87.796,00 €/HT. Il reste donc pour un montant de 58.158,40 €/HT de travaux à réaliser. Le Conseil Municipal décide de solliciter le Département pour obtenir une subvention concernant les travaux restant à réaliser.

Eglise: le Conseil Municipal accepte le travaux supplémentaires d'électricité et de chauffage prévus par l'architecte pour un montant total de 14.340,57 €/HT. Le montant du marché après avenant N°1 de 39.691,91 €/HT est ainsi porté à la somme de 54.032,48 €/HT. Le Conseil Municipal renouvelle le contrat de vérification anti foudre pour l'année 2011, d'un coût de 102,50 €/HT.

Illuminations de la ville: l'intervention annuelle de l'entreprise SPIE pour le montage et le démontage des illuminations de la fête locale et des fêtes de fin d'année s'élevait à 13.515,66 €/HT. L'entreprise LAFON de 47240 Castelculier propose une prestation analogue pour 7.153,62 €/HT. Le Conseil Municipal donne délégation au maire pour signer le contrat triennal correspondant.

Divers:

- **plan communal de sauvegarde:** le Conseil Municipal accepte le plan communal de sauvegarde préparé par monsieur Dechambenoy. Ce plan, qui prévoit notamment l'organisation de la sécurité des personnes en cas de catastrophe, est transmis à la préfecture. Monsieur Dechambenoy précise que des "fiches réflexes" spécifiques seront préparées pour les agents municipaux.

- **bail HLM, centre ville:** le Conseil Municipal accepte la conclusion d'un bail emphytéotique pour l'immeuble situé place du Château, à titre gratuit, d'une durée de 55 ans, comme prévu dans la délibération le 26 février 1999. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante, préparée par le notaire.

- **location des salles et des équipements communaux:** les délibérations N°17/1995 et 08/2005 fixaient les tarifs de location occasionnelle des salles communales, ainsi que les tarifs de prestations communales. Le Conseil Municipal décide d'actualiser ces tarifs. Il décide aussi que

l'occupation d'une salle communale doit obligatoirement faire l'objet d'une convention avec la mairie.

La commune pourra mettre gratuitement à disposition ses salles et ses équipements pour les associations qui génèrent des activités pour la jeunesse (écoles culturelles, sportives, écoles des arts, MJC, CLSH, CLAE, CLAC...), ainsi que pour les associations dépendant directement des subsides publics (OMCSL, Comité des Fêtes, MJC, CLSH...). Madame Soldeville propose que les diverses aides matérielles publiques soient comptabilisées au titre de subventions pour les associations bénéficiaires.

- **vente terrain ZAC:** Monsieur le Maire rappelle qu'une promesse de vente avait été passée avec la SCI du Haut Astarac. Cette promesse concerne une parcelle cadastrée dans la section ZO, N° 103, d'une contenance respective de 32,65 ares. Le montant de cette vente est de 10,76 €/TTC (dix euros et soixante seize centimes) le m². Monsieur le Maire indique que la SCI du Haut Astarac est décidée à réaliser cet achat dans les conditions prévues.

Questions diverses:

- **avances sur travaux:** le Conseil Municipal autorise le paiement des prestations et des travaux réalisées par les entreprises avant le vote du budget, en conformité avec la législation,

- **médiathèque/collège:** la documentaliste du collège et celle de la médiathèque souhaitent établir des échanges entre les 2 structures pour faciliter l'accès des élèves aux divers documents et services de la médiathèque (livres, CD, DVD, informatique...). Le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante.

- **OMCSL:** l'OMCSL participe depuis la début de l'année au financement du poste de guide du patrimoine.

- **CLSH:** la DDT (service de l'Etat) a remis son étude pour l'aménagement de la maison acquise en vue de l'installation d'un Centre de Loisirs destiné aux enfants et aux jeunes. Il sollicite la DDT pour préparer le marché de maîtrise d'œuvre, dans le cadre de l'ATESAT. Une subvention sera sollicitée auprès de l'Etat pour financer l'achat de cette maison.

- **Eclairage public:** le Conseil Municipal décide l'extension de l'éclairage public aux quartiers du Thès et des Boubies, selon le devis du syndicat (coût total 13.338 € dont 3.573 € de part communale). Par ailleurs une lampe doit être réparée au quartier du Thès, coût total 1.113 € dont 323 € de participation communale.

- **CNFPT:** Monsieur le Maire est habilité à signer la convention cadre avec le CNFPT pour l'inscription à la formation des agents de la Mairie.

- **CACG:** Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la CACG le nouveau contrat de fourniture d'eau d'irrigation (augmentation de 0,01 €) – Consommation annuelle environ 12.000 m³.

- Monsieur Monaco fait le point **des activités du service communication:** la revue de presse annuelle 2010 est diffusée dans les locaux municipaux et expédiée pour information à la Région, au Département, au Conseiller Général du canton. Une soirée musique/cinéma est prévue le 25 février à 20 h 30 avec la participation de la chorale du Savès. La soirée opéra a été un beau succès.

Début mars l'association de jumelage se rendra à Godega; messieurs Gineste et Monaco feront partie du voyage. Des photos aériennes de la ville seront offertes au maire de Godega et des pochettes de communication aux familles d'accueil.